

(fenêtrés À distance.09)

n° 1

28 mai 2020

Bas les masques !

Edito

La crise sanitaire du Covid nous a frappés de plein fouet, entraînant un confinement à partir du 17 mars 2020 et de trop nombreuses victimes. Le déconfinement s'est amorcé avec la réouverture des écoles le 11 mai 2020.

Le SNUipp a toujours demandé du temps pour les équipes afin d'organiser cette réouverture dans les meilleures conditions sanitaires et pédagogiques. Cette reprise se passe bien quand elle est concertée et préparée. Les dialogues sont toujours préférables aux injonctions hiérarchiques parfois contradictoires...

Et pendant cette crise, le gouvernement continue à infléchir, à « réfléchir » aussi (2S2C, distanciel, fonction de direction...)... L'école de la confiance sans doute...

SOMMAIRE

- P.1 Un protocole sanitaire au prix des apprentissages ?
- P.2 Des hauts fonctionnaires du ministère dénoncent le projet réactionnaire de JM Blanquer
- P.2 Un mouvement hors norme
- P.3 Un temps propice aux réformes ?
- P.3 Une proposition de loi pour instaurer l'enseignement numérique distanciel dans les lycées, collèges et écoles
- P.4 M. Blanquer : le 2S2C est l'avenir de l'Ecole ?!
- P.4 Quatre questions sur le nouveau projet de loi

Un protocole sanitaire au prix des apprentissages ?

"Si on ne peut que saluer le souci du Ministère, de contribuer ainsi à protéger la santé des enfants, comme de sa volonté de voir les activités d'enseignement reprendre dans le cadre scolaire, le contenu et la conception de ce guide posent pourtant question à plusieurs titres".

Le groupe ApprES (apprentissage et espaces) estime que le protocole impose "un modèle ancien de l'enseignement et des apprentissages... Bien sûr, on ne peut pas reprocher à un document sanitaire sa très faible inventivité - pour ne pas dire sa propension au stéréotype daté - en matière de pédagogie. Mais précisément, le problème ne vient-il pas de la façon dont ce protocole a été construit ?" Pour le groupe, le protocole sera forcément interprété sur le terrain. "Le Ministère de l'Education nationale a sans doute manqué l'occasion d'un dialogue initial et d'un appui sur le professionnalisme de ses agents".

[LE LIEN VERS LE CAFE PEDAGOGIQUE](#)

SNUipp-FSU 09 13 rue du Lieutenant Paul Delpech 09000 Foix
Tel 05 34 09 35 97 e-mail : snu09@snuipp.fr Site : <http://09.snuipp.fr>

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 09 conformément à la loi du 08/01/78.
Vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations en vous adressant au SNUipp 09

Des hauts fonctionnaires du ministère dénoncent le projet réactionnaire de JM Blanquer

"Nous observons, consternés, un système éducatif détourné de ses fondements républicains et de ses valeurs et ne pouvons nous taire". C'est un groupe d'une quinzaine de hauts fonctionnaires de ce même ministère (Dasen, inspecteurs généraux, cadres du ministère) qui nous a fait parvenir cette tribune.

Les mentions de deux rapports internes non publiés de l'Inspection générale montre l'origine du texte. Ils dénoncent une "mise au pas" du ministère qui va des cadres aux enseignants de terrain astreints à suivre des guides pédagogiques. Plus que "l'aveuglement scientifique" de ce dernier, ils démontent les politiques menées par JM Blanquer depuis 2017. D'abord sur l'enseignement professionnel, officiellement "réévalué", alors que s'applique en fait un véritable hold up sur l'avenir des jeunes des lycées professionnels à qui on ferme toute perspective de poursuite d'études. Même logique pour les autres lycéens, engagés avec les E3C dans une course perpétuelle à la performance qui élimine les faibles. La "priorité au primaire", proclamée par JM Blanquer, est en fait la "priorité aux maternelles privées", favorisées par la loi Blanquer. Ainsi dénoncent-ils le "double discours permanent" de JM Blanquer "nourrissant une rhétorique d'une duplicité chronique". Pour les auteurs, attachés aux valeurs républicaines de l'École, la politique menée par JM Blanquer est profondément réactionnaire. Quelques jours après la tribune d'un haut fonctionnaire du ministère de l'Éducation nationale, ce nouveau texte témoigne du climat insupportable qui règne rue de Grenelle.

[LE LIEN VERS LE CAFE PEDAGOGQUE](#)



F.S.U.



Un mouvement hors norme

Deuxième année de fonctionnement du mouvement intra départemental version Blanquer mais cette année réhaussée d'une bien peu désirée crise sanitaire. Quel résultat ? Une opacité jamais atteinte !

C'est une nouveauté, les représentants syndicaux, élus pourtant par leurs pairs, n'auront eu aucun accès à l'opération de mutation des personnels. Les représentants des personnels n'ont été invités à aucun travail préparatoire sur la circulaire du mouvement départemental. Aucune discussion n'a été permise sur les éléments de barèmes ou sur, par exemple, l'emplacement des postes-berceaux pour les PES. Le Snuipp09 a proposé des ajustements a posteriori et demandé des explications. L'Administration nous a fait savoir que cela ne nous concernait plus... Dont acte !

Le projet de réponses aux demandes de mutation, pour la première année, ne sera pas étudié en CAPD et les syndicats ne seront pas destinataires ni du projet ni des résultats ! La communication avec les services de la Dsden a également été plus compliquée en raison du confinement. Ces derniers ont toutefois fait de leur mieux durant cette période pour maintenir le contact avec les personnels et les organisations syndicales. L'idée n'est pas de les rendre responsables de cette situation. Car celle-ci n'est en somme que l'illustration parfaite de ce que souhaitent Macron et son équipe, Blanquer en tête : une fonction publique ayant perdu sa capacité à comprendre, réfléchir, se défendre, à être solidaire.

Aujourd'hui il n'existe plus aucune transparence et aucune vision collective sur les opérations liées aux personnels : aucun document ne permet d'avoir une vue complète sur le mouvement, les temps partiels, les congés de formation.... De plus en plus, nous sommes « gérés » par un système déshumanisé, numérique où l'algorithme prime sur les considérations concrètes des situations collectives et personnelles.

Comment vérifier alors que l'intérêt général perdure et que les particularités des situations sont considérées avec équité ?

Pour les collègues qui ont fait une demande de mutation. Il faudra surveiller les mails à partir du 08 juin et s'approprier à déposer un recours en cas d'insatisfaction, se faisant alors accompagner dans cette démarche par un représentant du personnel. Mais, néanmoins, il faudra déposer un recours sans avoir de vue général sur le mouvement départemental... Difficile exercice !

Un temps propice aux réformes ?

Depuis le début de la crise du Covid19, à l'école, tout se passe dans l'urgence. Les enseignants travaillent dans la nécessité de cette réactivité. D'autres paraissent avoir le temps de se porter vers des lendemains chantant plus... ou moins selon les avis.

Il n'est pas mensonge que de dire que nous autres, enseignants, avons dû nous accoutumer à de nouvelles pratiques professionnelles du jour pour le lendemain. Pour être tout à fait juste, disons que parfois nous avons eu tout un week-end pour nous préparer aux changements. Les différentes commandes qui nous ont été faites le jour pour le lendemain en vue d'appliquer les gestes barrières, puis de renvoyer les fameux plan de continuité d'activité, puis de fermer les écoles, puis d'accueillir les enfants de soignants, puis d'assurer la continuité pédagogique, puis de s'approprier le plan de reprise scolaire, de se former à l'application du protocole sanitaire...

Nous sommes noyés dans l'urgence des nouveautés à appliquer. Les annonces du gouvernement de ce jeudi 28 mai risquent de nous plonger dans une nouvelle immédiateté. C'est dans l'air du temps. Pourtant dans les hautes sphères, certains semblent avoir le temps de prendre du recul et de programmer des réformes structurels au système.

Ainsi plusieurs projets sont à l'étude risquant de modifier nos métiers. Celui de Frédéric Meunier, députée LR, propose d'ajouter un seul mot au code de l'éducation. Pourtant le chamboulement sera grand puisque ce mot, "obligatoirement", instaure **l'enseignement à distance** comme nouvel élément incontournable de la pratique des professeurs. A ce jour, le projet n'est pas adopté et il n'est pas sûr qu'il le soit demain. Au demeurant, c'est un pas de plus vers un demain plein d'incertitudes : surcharge de travail, inégalité sociale et scolaire, service d'enseignement privé, accompagnement des élèves en difficulté...

Monsieur Blanquer, lui-même, semble pressé de faire passer des changements dans la formation, prévus certes, alors que tous les esprits sont tournés vers la délicate gestion de cette reprise scolaire et celle à venir de septembre. Ainsi, vient d'être adopté en CTM le déplacement du concours de recrutement des professeurs en fin de master 2, alors même qu'aucun syndicat n'y était favorable. Là encore, la réforme est profonde car elle s'inscrit dans la pré-professionnalisation à marche forcée des étudiants. Elle risque de finir de déranger nombres d'étudiants à se tourner vers la carrière de professeur.

Les députés LREM eux aussi font du zèle et ont déposé un projet de loi, qui lui risque d'être adopté, prévoyant la création d'une **fonction de direction** : sous prétexte de légitimes préoccupations, réapparaissent les moyens de la mise en œuvre de la politique éducative ministérielle avec, notamment, un pilotage au plus près des personnels par une personne investie d'une "délégation de l'autorité académique" ! On y trouve aussi l'augmentation des décharges mais pour les grandes écoles, de rémunérations. Le projet propose aussi d'offrir un rôle nouveau aux collectivités territoriales, celui de mettre à disposition une aide humaine... ouvrant par là la porte à la territorialisation du système éducatif.

Alors le mieux est de garder les yeux ouverts en ce temps d'état d'urgence. Une nécessité de plus s'impose à côté du besoin de surveiller que nos chers élèves maintiennent les distances préconisées. Il nous faut veiller à ce que nos dirigeants ne transforme pas notre système éducatif en le nouveau lieu d'un management déshumanisé.

Une proposition de loi pour instaurer l'enseignement numérique distanciel dans les lycées, collèges et écoles

Installer définitivement l'enseignement à distance comme "une solution alternative", comme le souhaite la proposition de loi, ramènerait le système éducatif très loin en arrière et aggraverait nettement les inégalités scolaires. Il ya sûrement d'autres leçons à tirer du confinement et de l'effort réalisé par les enseignants pour s'emparer au mieux des outils numériques.

[La proposition de loi](#)





M. Blanquer : le 2S2C est l'avenir de l'Ecole ?!

« Interrogé par l'Assemblée nationale et par le Sénat le 19 mai, JM Blanquer a du répondre aux questions sur ses projets pour les jours à venir, par exemple l'oral du bac, et, un peu plus loin, sur la rentrée de septembre. Si le ministre semble ne pas avoir encore de projet à présenter pour septembre, il est clair que l'appel au périscolaire en lieu et place des temps d'enseignement est ancré dans ses réflexions. L'avenir de l'Ecole pourrait être moins d'école. Le 2S2C s'installe."

[LE LIEN VERS LE CAFE PEDAGOGQUE](#)

Quatre questions sur le nouveau projet de loi créant la fonction de directeur d'école

Un projet de loi qui ne traite pas réellement de la question des charges de travail des directrices et directeurs mais reste centré sur une obsession néo-libérale : gouverner le service public par injonctions et contraintes en ajoutant un échelon hiérarchique local et en le soumettant par l'insécurité du cadre d'emploi. Nous sommes bien loin des objectifs de la réussite scolaire !

**Quelle finalité pour un emploi fonctionnel de directeur ?
Qu'est-ce qu'être délégué de l'autorité académique ?
L'école a-t-elle besoin de chefs ?
Et pour les charges de travail ?**

[LE LIEN VERS LE BLOG MEDIAPART DE PAUL DEVIN](#)

Et dans votre école, votre classe, comment ça se passe ?

L'enquête du #SNUipp-FSU : Au plus près du terrain.

<https://consultation.snuipp.fr/reprise-dans-les-ecoles>

